

## Conseil municipal du 7 juillet 2014

Le lundi sept juillet deux mille quatorze, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni dans son lieu habituel sous la présidence de M. Bertrand ASTRIC, Maire.

Tous les membres du conseil municipal étaient présents sauf Mme Christine LAGARDE - absente excusée, procuration à M. Bernard BONNOT - ; M. Fabrice VALLADONT – absent excusé, procuration à M. Bertrand ASTRIC – et M. Rémy LUCAS – absent excusé.

Mme Virginie AUFFRET a été élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h20.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 2 juin 2014 appelle une modification de la part de Mme Virginie AUFFRET : ainsi, à propos de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, sa question était « quel texte nous oblige à mettre en place des *temps d'activités péri-éducatifs* ? », et précise que, selon elle, ce sont bien *les choix opérés pour la rentrée 2014* et non la réforme elle-même qui alourdira la journée des enfants.

Cette observation est validée. Le compte-rendu n'appelant pas d'autre modification, il est approuvé par le conseil municipal.

### **Remboursement de l'assurance suite à un sinistre sur place de parking communal**

Le Maire expose que la commune a reçu un chèque de 2 053 € de la société d'assurance ALLIANZ en vue du remboursement d'un sinistre sur une place de parking communal ainsi que sur le mur en pierre situé près de la mairie.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte à **l'unanimité** le remboursement et autorise le Maire à émettre le titre de recettes correspondant.

### **BP commune 2014 : décision modificative**

Le Maire expose que le comptable du trésor lui indique que les chapitres d'ordre 040 / 042 ne sont pas équilibrés entre eux :

- Dépense d'investissement au compte 2111 / chap. 040 pour 3 000 €
- Recette de fonctionnement au chap. 042 pour 0 €.

Le Maire explique que la dépense sur le chap. d'ordre a été portée par erreur et propose de régulariser comme suit : transfert de 3 000 € de l'article 2111 / 040 (écriture d'ordre) à l'article 2111 / chap. 21 dont les crédits passeront de 64 100 € à 67 100 €.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité**.

### **BP assainissement 2014 : transfert de crédits**

Le Maire expose que les crédits prévus au BP 2014 sur l'opération n°14 sont insuffisants de 2 152,12 €.

Le Maire propose de transférer 2 200 € du chapitre 020 (dépenses imprévues - section investissement) dont les crédits passeront de 5 000 € à 2 800 € à l'article 2315 / opération n°14 dont les crédits passeront de 30 000 € à 32 200 €.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité**.

### **BP assainissement 2014 : décision modificative n°2**

Le Maire expose que le comptable du trésor lui indique que les chapitres d'ordre 041 ne sont pas équilibrés entre eux :

- Recette d'investissement au compte 203 / chap. 041 pour 6 000,29 €
- Dépenses d'investissement au compte 2315 / chap. 041 pour 6 000,00 €

Le Maire propose de régulariser comme suit : transfert de 0,29 € de l'article 2315 / chap. 23 dont les crédits passeront de 20 000 € à 19 999,71 € à l'article 2315/041 dont les crédits passeront de 6 000 € à 6 000,29 €

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité**.

### **Commission Événementiel et culture**

Mme Martine DROMARD présente le compte-rendu de la réunion qui s'est tenue le 4 juillet.

1) A l'occasion des 50 ans de la bibliothèque, la commission, en accord avec M. Jacques DROUHARD, propose d'une part de réaliser un film de 13 mn recueillant divers témoignages de bénévoles et de lecteurs à mettre en ligne sur le site de la commune et, d'autre part, d'organiser une marche gourmande et littéraire à la rentrée, sous réserve que les communes partenaires de la bibliothèque donnent leur accord. La date du dimanche 14 septembre 2014 est proposée. Les participants se verront proposer 3 circuits pédestres de différentes longueurs au départ du centre village et retour à la bibliothèque, circuits pouvant être effectués entre 10h et 16h. Des lectures, par des personnes bénévoles, ponctueront chaque circuit. Un goûter sera offert à 16h à la bibliothèque et clôturera la manifestation. M. le Maire attire l'attention du conseil municipal sur le temps restant pour organiser cette manifestation. La commission propose de formaliser dans les jours qui viennent cette proposition et de la soumettre aux différentes communes concernées.

2) Le repas des anciens aura lieu le dimanche 11 janvier 2015 à la MDL. Les vœux du Maire seront donc organisés le lundi 5 janvier et le conseil municipal décalé au mardi 6 janvier.

3) Mme Martine DROMARD fait état de ses échanges avec France Bleu Besançon, afin d'organiser le « Grand Défi » prévu dans le courant de l'été.

### **Rythmes scolaires.**

Mme Françoise BERNARD présente les dernières informations relatives à ce dossier : les horaires retenus suite au sondage effectué auprès des familles ; le nombre d'enfants inscrits à ce jour pour les activités péri-éducatives (TAPE) entre septembre et la Toussaint, les professionnels qui interviendront les mardis – Mme Isabelle BUGADA et un percussionniste professionnel salarié du CAEM, les modalités de participation financière par les familles (de 1,33 à 1,87 €/enfant selon le quotient familial pour 1h30 de TAPE au lieu d'1h, soit 30 mn prises en charge par la commune).

Les négociations menées avec les Francas pour réduire le coût demandé pour l'organisation des TAPE n'ont pas abouti. Mme Françoise BERNARD attire l'attention du conseil municipal sur le fait que nous risquons de manquer de personnel d'encadrement et qu'à ce jour nous ne connaissons toujours pas le nom du futur directeur(trice) des Francas. D'une année sur l'autre, l'organisation des TAPE coûtera entre 12000 et 15000 € à la commune. M. le Maire rappelle l'urgence d'organiser au mieux la rentrée selon les modalités retenues, quitte à remettre en question pour la rentrée 2015 les choix opérés. Les enseignants ont demandé à l'académie la possibilité d'organiser les APC (soutien aux devoirs) le matin entre 8h30 et 9h.

### **Acquisition d'un bien sans maître : engagement de la procédure**

Le Maire expose que la parcelle ZD n° 78 située sur la zone d'activité n'a pas de propriétaire connu; le propriétaire étant décédé depuis plus de 30 ans. Il propose donc d'acquérir ce bien sans maître.

Le Maire rappelle que plusieurs parcelles sont dans cette situation qu'il conviendra également de régulariser.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité** l'engagement de la procédure d'acquisition d'un bien sans maître pour ladite parcelle.

### **Motion de soutien à l'Association des Maires de France.**

L'AMF constate la baisse des dotations de l'état et la délégation de nombreuses missions aux communes sans compensation financière mettant ainsi en péril leur équilibre budgétaire. Elle

demande aux municipalités de la soutenir dans ses démarches auprès de l'Etat afin de faire valoir les intérêts des communes. Le conseil municipal accepte de signer la motion.

### **Convention avec INTERMED**

Le Maire rappelle le rôle et l'action de l'association INTERMED pour l'accompagnement des personnes en recherche d'emploi. L'association souhaite établir une convention avec la commune afin de travailler ensemble à la mise en œuvre d'actions concrètes visant à participer à l'amélioration de la situation des personnes du territoire qui sont momentanément privées d'emploi. Le Maire donne lecture de ladite convention.

Lecture entendue le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité** et autorise le Maire à signer ladite convention.

### **Permission de voirie avec la société ORANGE**

Le Maire expose que la permission de voirie « artère souterraine » d'une longueur de 751 mètres (ref. 57379-89721-145613) avec la société ORANGE est arrivée à échéance en 2013 et qu'il convient de la renouveler. Cette permission consiste à établir, occuper et exploiter des réseaux de communications électroniques implantés sur le domaine public routier.

Le Maire propose le renouvellement de ladite permission de voirie jusqu'en 2029.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité**. L'arrêté correspondant sera établi.

### **Sécurité de circulation dans le village.**

M. Bernard BONNOT et M. Bertrand ASTRIC attirent l'attention du conseil sur les 3 secteurs à sécuriser et les équipements pressentis :

- 1) sortie caserne des pompiers et rue des Acacias : pas de visibilité alors que beaucoup de véhicules roulent trop vite à cet endroit. Un miroir pourrait être installé sous réserve de l'accord du CG25 et de la commune de Thoraise,
- 2) entre l'école et la mairie,
- 3) entre la boulangerie et le cimetière : un plateau, similaire à celui de la Poste, pourrait être installé ainsi qu'une prolongation de la zone limitée à 30 km/h.

M. Roland DEMESMAY propose la mise en place d'un affichage de vitesse à l'entrée de la commune (côté caserne) et l'installation d'une chicane similaire à celle de Thoraise. M. Bertrand ASTRIC rappelle que celle des Papèteries a coûté 35000 €.

### **Réhabilitation de la Cure.**

Le conseil autorise M. le Maire à mandater un géomètre pour réaliser les relevés du bâtiment de la Cure afin de disposer d'un plan précis du bâtiment comme support de réflexion.

### **Questions diverses.**

- Mme Françoise BERNARD rappelle la nécessité d'organiser les élections du CMJ à la rentrée.
- M. Bertrand ASTRIC informe le CM que la 6e classe sera a priori maintenue à la rentrée. Le début des travaux du nouveau lotissement et l'arrivée de nouvelles familles garantiront le maintien de cette classe dans les années à venir.
- M. Bernard BONNOT informe le CM que le jury « fleurissement » passera à Boussières le 18 juillet.
- Certains pouvoirs de police peuvent être transférés de la commune à la CAGB. Si le conseil ne se prononce, pas ils le seront de fait. M. Bertrand ASTRIC propose d'en transférer certains : assainissement (se fera de toute façon suite au raccordement), collecte des déchets ménagers, stationnements des taxis. Il propose en revanche de conserver la compétence « surveillance gens du voyage » afin de garder une possibilité d'intervention rapide en cas d'installation « sauvage » sur le

territoire communal.

- M. Bertrand ASTRIC informe le conseil qu'il reste 7 parcelles à vendre au sein du lotissement du Stade situé « rue des Merisiers ».
- Mme Virginie AUFFRET propose de transmettre à l'association « les Richets » la proposition de l'association ARTI d'organiser une activité de théâtre d'improvisation à Boussières.
- Le tribunal administratif confirme que, contrairement aux informations transmises par la Préfecture au moment des élections municipales, il n'y a pas de deuxième délégué communautaire pour la commune de Boussières.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.**